

# 1. Les effectifs salariés du champ du secteur privé AcoSS-Urssaf

Les publications sur les effectifs salariés et la masse salariale portent sur le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf, qui couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général et exerçant leur activité en France (métropole et Dom).

Le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du **secteur concurrentiel**, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs.

## 2. Le découpage en Zones d'Emplois

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail (Dares), avec l'appui de la Datar et les administrations concernées, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Le contour des 332 zones d'emploi a été actualisé en juillet 2011 afin d'intégrer les flux domicile – travail mis en évidence par le recensement de 2006.

## 3. La nomenclature des activités NACE

La nouvelle nomenclature d'activités française, dite « **NAF rév.2** », est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle s'appuie sur la **nomenclature des activités économiques dans la communauté européenne (NACE), codée sur 4 chiffres**.

La NAF permet de classer les entreprises et les établissements selon leur activité principale exercée (APE). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'APE est codée sur 5 caractères : les 4 chiffres de la NACE auxquels s'ajoute une lettre propre à la nomenclature française.

Au total, la NAF comprend 615 classes basées sur la NACE et 732 sous-classes si l'on prend en compte le cinquième caractère du code APE.

A la NAF rév.2 est associée une nomenclature agrégée (NA 2008) qui regroupe les 615 classes de la NACE selon plusieurs niveaux d'agrégation : 10, 17, 21, 38, 64, 88, 129 ou 138 postes. Elle se substitue à la nomenclature économique de synthèse (NES) qui était en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les publications de l'AcoSS et des Urssaf intègrent la nouvelle nomenclature depuis décembre 2008, y compris pour les séries antérieures à cette date. Les tableaux publiés utilisent principalement les niveaux d'agrégation 17 et 38 mais les commentaires peuvent s'appuyer sur des niveaux plus fins (jusqu'à 732 niveaux détaillés). Auparavant, les résultats étaient présentés selon la NES16.

Une nomenclature « grands secteurs » en 6 postes est aussi régulièrement utilisée, notamment dans les publications des Urssaf. Elle distingue : l'industrie, la construction, le commerce, l'hébergement-restauration, l'intérim, les autres services hors intérim.

<b>NACE 38</b>		<b>NACE 88 (2 premiers caractères de l'APE)</b>
<b>AZ</b>	Agriculture, sylviculture et pêche	01-03
<b>BZ</b>	Industries extractives	05-09
<b>CA</b>	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	10-12
<b>CB</b>	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	13-15
<b>CC</b>	Travail du bois, industries du papier et imprimerie	16-18
<b>CD</b>	Cokéfaction et raffinage	19
<b>CE</b>	Industrie chimique	20
<b>CF</b>	Industrie pharmaceutique	21
<b>CG</b>	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	22-23
<b>CH</b>	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	24-25
<b>CI</b>	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	26
<b>CJ</b>	Fabrication d'équipements électriques	27
<b>CK</b>	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	28
<b>CL</b>	Fabrication de matériels de transport	29-30
<b>CM</b>	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	31-33
<b>DZ</b>	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35
<b>EZ</b>	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	36-39
<b>FZ</b>	Construction	41-43
<b>GZ</b>	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	45-47
<b>HZ</b>	Transports et entreposage	49-53
<b>IZ</b>	Hébergement et restauration	55-56
<b>JA</b>	Edition, audiovisuel et diffusion	58-60
<b>JB</b>	Télécommunications	61
<b>JC</b>	Activités informatiques et services d'information	62-63
<b>KZ</b>	Activités financières et d'assurance	64-66
<b>LZ</b>	Activités immobilières	68
<b>MA</b>	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	69-71
<b>MB</b>	Recherche-développement scientifique	72
<b>MC</b>	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	73-75
<b>NZ</b>	Activités de services administratifs et de soutien	77-82
<b>OZ</b>	Administration publique	84
<b>PZ</b>	Enseignement	85
<b>QA</b>	Activités pour la santé humaine	86
<b>QB</b>	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	87-88
<b>RZ</b>	Arts, spectacles et activités récréatives	90-93
<b>SZ</b>	Autres activités de services	94-96
<b>TZ</b>	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	97-98
<b>UZ</b>	Activités extra-territoriales	99